

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

numéro
CM_251014_20

L'an deux mille-vingt cinq, le quatorze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Nathalie ROCOPLAN, Claude LAATEB à Joana SINEGRE, Christian RICARDO à Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Izia GOURMELON.

OBJET : Attribution des subventions aux associations

VU les délibérations n°CM_250414_09 du Conseil municipal du 14 avril 2025 et n°CM_250617_21 du Conseil municipal du 17 juin 2025 relatives aux attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Commune,

Où l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations suivante :

nom de l'association	montant en euros
BOULE SAUVAGE	4000
FER ROULANT Accompagnement 3 équipes au championnat de France	500
SPIRIDON CLUB NATURE	4000
SPORTING CLUB	7000
AMICALE POMPIERS	1500
HAMEAU DE FORESTAGE DU LODÉVOIS	600
LA DISTILLERIE	1000
LES AMIS DU PATRIMOINE OCCITAN	2500
SAINT VINCENT DE PAUL	3000
DIANE LODÉVOISE	700
TOTAL	24800

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251014-lmc121088-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/25
Date de publication : 20/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

